

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011.

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Général

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance du 26 septembre 2011.

**2011 R. 29 G** - Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de deux Etablissements publics locaux d'enseignement – Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 13 septembre 2011 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Est désignée pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein des Etablissements publics locaux d'enseignement – Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée ci-après :

*Collège Paul -Verlaine, 167, rue de Bercy (12<sup>e</sup>) (Conseil d'administration) :*

Mme Valérie MONTANDON suppléante en remplacement de Mme Christine LAGARDE, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

*Collège Vincent - d'Indy, 8, avenue Vincent - d'Indy (12<sup>e</sup>) :*  
*(Conseil d'administration) :*

Mme Valérie MONTANDON titulaire en remplacement de Mme Christine LAGARDE, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

*(Commission permanente) :*

Mme Valérie MONTANDON en remplacement de Mme Christine LAGARDE, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.